

Flash Interac™

Les 3 principaux Mythes DISSIPÉS

La première fonction sans contact du mode de paiement par débit au Canada,



Premier Mythe

Les fraudeurs peuvent utiliser un transmetteur pour voler électroniquement à la tire les renseignements financiers personnels contenus dans mon portefeuille ou mon sac.

Faux. Le service Flash Interac emploie des puces qui répondent à la norme EMV à la place de bandes magnétiques. Le service Flash Interac protège contre la fraude comme le clonage, la contrefaçon et la réexécution de transactions, ainsi que contre le vol à la tire électronique.

Les renseignements contenus sur une carte-client RBC sont des codes de paiement de base nécessaires au traitement d'opérations; cette information ne peut être décodée ni dupliquée pour produire un clone ni effectuer une opération frauduleuse. En d'autres termes, elle est inutile aux criminels.

Deuxième Mythe

Si ma carte Flash Interac se trouve dans mon portefeuille ou mon sac et que je suis trop près du terminal d'un commerçant, il est possible qu'elle serve à régler mon achat, alors que j'aurais opté pour un autre mode de paiement.



Pas du tout. Pas du tout. D'abord, votre carte doit être à moins de 4 cm de distance du terminal et placée dans un angle particulier.

Flash Interac est une amélioration apportée à Débit Interac. Les clients qui l'utilisent sont protégés par la Politique responsabilité zéro Interac. La Politique responsabilité zéro Interac vous protège lorsque vous utilisez les services de débit Interac*. Vous n'êtes donc pas responsable des pertes qui résultent d'opérations non autorisées.



Troisième Mythe

Flash Interac utilise la technologie d'identification par radiofréquence (RFID), laquelle est vulnérable aux lecteurs illégaux et aux activités frauduleuses.

Faux. Le service Flash Interac utilise une technologie de carte intelligente à radiofréquence spécialement conçue pour protéger l'information confidentielle.

Cette technologie respecte la norme ISO 14443 qui définit l'environnement sécuritaire dans lequel l'échange de données peut s'effectuer. Flash Interac n'a pas recours à la technologie RFID, habituellement utilisée dans les environnements comme la gestion des stocks.

Bien que Flash Interac ne nécessite pas de NIP, celui-ci demeure un élément clé de la sécurité du service. Comme mesure de protection supplémentaire, vous devrez insérer votre carte-client RBC et entrer votre NIP pour effectuer une opération lorsque vous atteindrez la limite de dépenses sans contact. Cela permettra de valider que vous êtes bien le titulaire de la carte-client et réinitialisera votre limite de dépenses sans contact. Vous pourrez ainsi continuer à utiliser Flash Interac.

* Débit Interac, Flash Interac, Comptant Interac, Interac en ligne et Débit transfrontalier.

Interac, Flash Interac et Virement Interac sont des marques de commerce d'Interac inc., utilisées sous licence.

MD/MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

* La Banque Royale du Canada autorise une limite d'opérations de 100 \$ d'épicerie, 100 \$ d'essence et 50 \$ de dépenses autres, et une limite de dépenses cumulatives de 200 \$.